

## Délibération du conseil

**Service** TRANSPORTS MOBILITES **Séance du :** 25/11/2011  
**Thème** QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC ET DÉPLACEMENTS **Délibération N°** 3  
**Objet** Ligne 2 - Aménagements des sites propres - Convention avec l'AFITF pour l'attribution de la subvention de l'Etat **Rapporteur :** M. GARCIA

### Exposé des motifs

Depuis 1997, le Grand Nancy œuvre pour faire du développement durable une dimension structurante de son projet pour le territoire, en cherchant un équilibre viable à long terme entre les aspects économiques, sociaux, environnementaux et culturels des activités humaines. Ces quatre piliers, la collectivité entend les prendre en compte dans sa manière de conduire l'action publique, aux côtés des forces socio-économiques et des citoyens et en concertation avec eux.

C'est dans cette logique que le Grand Nancy élabore l'ensemble de ses documents d'orientation et programmatiques. L'engagement de l'agglomération dans l'expérimentation de la démarche « Ville européenne durable » et sa concrétisation sous la forme d'un projet d'agglomération revisité en est la parfaite illustration.

A ce titre, le Plan de Déplacements Urbains (PDU), en constitue la déclinaison opérationnelle dans le domaine des déplacements.

Le PDU adopté en 2006 et dont la révision est en cours, fixe un objectif pour le Grand Nancy de mettre en œuvre un réseau de transport de commun cohérent et étendu, organisé autour, d'une part, de trois lignes principales, en grande partie en site propre, mises en œuvre progressivement, et d'autre part, de lignes complémentaires à haut niveau de service, tout en veillant au maintien et au développement du maillage complet du réseau sur l'ensemble de l'agglomération. L'atteinte de cet objectif passe notamment par la création de la deuxième ligne de transport en commun en site propre (TCSP) sur un axe Nord/Sud, dont l'attractivité est liée au développement du site propre partout où l'espace urbain le permet.

A la suite du Grenelle de l'environnement et dans le but de soutenir les projets de transports en commun structurants, garants d'une mobilité durable, le gouvernement a lancé un appel à projets national pour aider les collectivités porteuses de projets de réalisation de lignes de transports en commun en site propre.

Le Grand Nancy a donc logiquement candidaté et a été retenu dans le cadre du premier appel à projet bénéficiant ainsi non seulement d'un financement au titre de l'appel à projet lui-même, mais également au titre de la dynamique Esprit Banlieue.

En 2010, parallèlement au déroulement de l'enquête publique préalable à déclaration d'utilité publique, le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) missionné pour une mission de diagnostic et de prospectives sur le réseau de transport en commun, concluait notamment que compte tenu de l'évolution du contexte économique général et des nouvelles contraintes qui pèsent sur les finances publiques, il conviendrait que le Grand Nancy réexamine les modalités de réalisation de la ligne 2.

De manière plus générale, les informations venant de la part du Ministère et du GART, montrent que de nombreuses villes en France sont dans la même dynamique que le Grand Nancy et revoient actuellement leur projet pour aller sur des projets moins coûteux.

La conclusion en a été pour le Grand Nancy, de concrétiser dans un premier temps la ligne 2 sous la forme d'une ligne de bus à haut niveau de service (BHNS), avec une réalisation progressive des aménagements initialement prévus dans la DUP, tout en visant un niveau de service équivalent dès la mise en service.

Le conseil de communauté s'est à ce titre prononcé en juin 2011 sur le lancement de l'appel d'offres d'acquisition de véhicules dédiés aux lignes de Bus à Haut Niveau de Service, qui est actuellement en cours et qui permettra l'équipement des lignes 2 et 3.

La Communauté urbaine sollicitera une première convention de financement sur ces nouvelles bases de réalisation de la ligne 2 décrite ci-dessus auprès de l'AFITF (Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France), chargée de gérer les fonds de l'appel à projet.

Le Grand Nancy se verrait ainsi attribuer une somme de 10,3 M € de la part de l'Etat, dans le cadre de cette première convention.

### Délibération

En conséquence, et après avis de la commission "Qualité de l'espace public et déplacements" réunie le 10 novembre 2011, il vous est demandé :

- d'approuver le projet de convention avec l'Etat et l'AFITF, attribuant une subvention de 10,3 M€ pour la 2ème ligne de TCSP,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ces documents.

Les recettes seront inscrites à la sous-fonction 815.1 nature 1321 programme 388 service 709 de l'autorisation de programme "Transports urbains".

### Annexes

**Résultat vote** Adopté à l'unanimité

**Détail vote** 25 abstentions

**Procès verbal**

<b>Envoi Préfecture</b>	29/11/2011
<b>Retour Préfecture</b>	30/11/2011
<b>Publication</b>	28/11/2011
<b>Envoi Service</b>	01/12/2011
<b>Exécutoire</b>	20/02/2012